Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20261005-D_7_05_10_2026-DE

République Française

Commune de CHEVAIGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 Octobre 2026

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Octobre à 20 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune de CHEVAIGNÉ s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sandrine VINCENT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 30/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 30/09/2026.

Présents : VINCENT Sandrine, Maire, BARRET Agathe, CANO Alexandre, DARTOIS Katiana, DESBOIS Jessica, DROUET Nicolas, DUVIVIER Emmanuelle, GENDRON David, HELLARD Marie-Odile, JEUSSET Sarah, LE DANFF Alain, LEMPÉRIÈRE Ghislaine, MACRET Axel, PERRIER Luc, RIDARD Guillaume, SABIN Fabrice.
Formant la majorité des membres en exercice

Excusés ayant donné procuration : BUHOT Caroline (donne pouvoir à LE DANFF Alain), DESBROUSSES Jérôme (donne pouvoir à VINCENT Sandrine), MAHÉO Emilie (donne pouvoir à RIDARD Guillaume)

A été nommée secrétaire : LEMPÉRIÈRE Ghislaine (article L.2121-15 du CGCT)

007 – Économie sociale et solidaire - Adhésion à Bretagne Tiers Lieux

Rapporteur : Monsieur MACRET Axel, Adjoint

Monsieur Axel MACRET expose la volonté de la municipalité de mener une réflexion structurée et prospective sur le positionnement, le modèle économique, la gouvernance et l'avenir des espaces "L'Accolade" et « L'Expérience ».

Le réseau régional **Bretagne Tiers Lieux** a pour mission de fédérer, conseiller et accompagner les collectivités et les porteurs de projets dans le développement, l'animation et la pérennisation des tiers-lieux sur le territoire breton.

Intégrer ce réseau permettrait à la commune de Chevaigné de bénéficier :

- D'un accompagnement méthodologique et d'une ingénierie de projet pour redéfinir la feuille de route stratégique de L'Accolade et de L'Expérience ;
- De retours d'expériences, de formations et d'un partage de bonnes pratiques avec les autres collectivités et acteurs du réseau ;
- D'un soutien dans la recherche de partenariats et de leviers de financement.

Le montant de l'adhésion s'élève à 100 euros par an.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213500796-20261005-D_7_05_10_2026-DE

République Française

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Décide d'adhérer à l'association Bretagne Tiers Lieux ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à CHEVAIGNÉ, le Lundi 5 Octobre 2026.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance,
Ghislaine LEMPÉRIÈRE

Le Maire,
Sandrine VINCENT

Acte rendu exécutoire après transmission en PRÉFECTURE D'ILLE et VILAINE le : 20 Octobre 2026
et Publication le : 20 Octobre 2026